

La Canourgue, le 16 juin 2021,

Monsieur Le Président
de la Communauté de Communes

N21.349

ATTESTATION

Considérant la compétence en matière d'immobilier industriel et artisanal de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,

Je soussigné, Jean-Claude SALEIL, Président de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, Lozère,

ATTESTE par la présente que la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN a acquis auprès de la Commune Massegros Causses Gorges la parcelle cadastrée B308, d'une superficie de 800 m², en vue d'y construire l'extension de l'Atelier Blanchisserie (acte notarié en cours de rédaction).

AUTORISE, par bail, lors de l'achèvement de ce projet de construction, la SARL Le Lavoir des Causses à exercer son activité de blanchisserie sur cette parcelle.

La SARL Le Lavoir des Causses, exploitant, s'engage à assurer l'évacuation et le traitement des déchets, à enlever et retraiter les produits chimiques issus de son activité et toute pollution complémentaire du fait de son exploitation, et à procéder, en fin d'exploitation, à un diagnostic des sols.

En cas d'une cessation d'activité (dépôt de bilan, liquidation judiciaire, ...), la commune Massegros Causses Gorges et la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN récupéreront l'ensemble du bâtiment et du terrain afin d'assurer l'éventuelle remise en état du site et des installations.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à la Canourgue, le 16 juin 2021

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
Mairie
Place du Pré Commun
JEAN-CLAUDE SALEIL